

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Nâama  
Sous-Direction Fonctions Support  
Département Achat et Logistique

Réf: AT/DOT 45/SDFS/DAL/216/2023

Nâama le:08/05/2023

À

**Monsieur le Gérant de L'entreprise**

**TADJ Abdelkadir**

**Adresse : 28 rue Benmostefa Tahar centre ville Mecheria  
W-Naama**

**Objet : Mise en demeure.**

Dans le cadre d'exécution du contrat N°20/2021 du 12/07/2021 ayant pour l'objet de la réalisation du projet de travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique, et suite a l'ordre de service N°17/2023 du 19/03/2023, relatif aux Travaux câble FO Cité 599 Logts rural - ODN, il a été constaté :

- Un retard enregistré dans la réalisation du chantier (renforcement du chantier par les moyens humains et matériels).

Pour, cela votre entreprise est mis en demeure afin de prendre toutes les dispositions de remplir les engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours.

Le Directeur



ALGERIE TELECOM  
Direction Opérationnelle des Télécommunications de Nâama  
SAMIR ALANOUKI